

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 077-200040251-20240305-D_2024_2_3-DE

Programme annuel

Mesures PCAET pour l'année 2024

Plan Climat-Air-Energie Territorial Année 2024



Mesures format

| | |
|---|---|
| Mesure n° | 1 |
| Nom de la mesure | Mettre en place le Forum Climat |
| <p>Pour marquer l'approbation du PCAET, un forum organisé par la Communauté de Communes et Terre Avenir se consacrera à la promotion de l'ensemble des thématiques du Plan Climat : le Forum Climat 2024.</p> <p>Sur une durée de trois jours, ce forum proposera de nombreuses animations, ateliers et la rencontre de partenaires à destination des collégiens et du grand public sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'habitat - L'énergie - L'agriculture et la biodiversité - La mobilité | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Toutes |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | Toutes |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Terre Avenir, Communes (Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly), Office du tourisme, partenaires exposants |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Région, Département, partenaires, Fonds propres |
| Date prévisionnelle de réalisation | 30-31 mai et 1 ^{er} juin 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| <p>Commentaires et questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs partenaires ont déjà été contactés et ont confirmé pour exposition ; certains ont aussi été sollicités pour financement du projet | |

| | |
|---|---|
| Mesure n° | 2 |
| Nom de la mesure | Mise en place de conférences – visites de terrain annuelles sur une orientation du PCAET |
| <p>Afin d'apporter des éléments concrets sur le territoire en lien avec les orientations du Plan Climat, une après-midi dans l'année sera dédiée à la sensibilisation à ces enjeux sur deux parties consacrées à une thématique.</p> <p>Une première partie théorique sera consacrée à l'exposition de la problématique à travers une conférence ouverte présentée par des partenaires.</p> <p>Une seconde partie proposera un aspect concret et pratique au travers de la découverte d'initiatives locales, de visites de terrains ou d'ateliers proposés par des partenaires.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Toutes |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | Toutes |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Communes, partenaires locaux et/ou extérieurs |

| | |
|---|---------------------------------------|
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | A définir selon le sujet et le format |
| Date prévisionnelle de réalisation | 1 fois par an dès 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COFIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Le format et le sujet seront déterminant pour les coûts et les partenaires à solliciter - Mme Villiers a insisté sur la possibilité de réaliser des ateliers tels que des tables rondes pour la seconde partie | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 3 |
| Nom de la mesure | Réalisation d'un encart sur une thématique, une action ou une actualité sur la page PCAET du bulletin communautaire |
| <p>Il est apparu que le bulletin communautaire reste un excellent moyen de communication de l'actualité du PCAET auprès des habitants du territoire. Cependant, le constat est qu'il y a un manque d'éléments concrets dans la rédaction de cette page.</p> <p>Si la mise en place d'un encart spécifique sur une thématique, une action locale ou une actualité en lien avec le PCAET a déjà été effectuée sur cette page, le but de la mesure est de sanctuariser cet encart à chaque bulletin communautaire.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Toutes |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | Toutes |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Acteurs en lien avec le sujet |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | A chaque bulletin communautaire (1 fois par an) |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COFIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Aucun coût ne sera à comptabiliser en dehors de ceux prévus pour le bulletin communautaire | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 4 |
| Nom de la mesure | Accorder une courte intervention en début de conseil communautaire à un partenaire ou un acteur local |
| <p>Afin de mettre à profit la possibilité de rencontrer les élus locaux, le conseil communautaire pourrait octroyer un temps court d'intervention en début de séance à un partenaire ou à un acteur du territoire.</p> <p>Le but de cette intervention serait de mettre en avant une initiative locale, de présenter un point important en lien avec une des actions du PCAET ou de sensibiliser les élus locaux à un sujet en particulier. Ces interventions peuvent aussi être permettre les échanges avec les élus et une visibilité pour l'intervenant.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Toutes |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | Toutes |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Acteurs locaux ou partenaires volontaires |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2 conseils communautaires dans l'année dès 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - L'intervention doit se limiter à 10 minutes au plus long | |

| | |
|--|--|
| Mesure n° | 5 |
| Nom de la mesure | Réalisation d'interviews auprès de partenaires, d'élus locaux ou d'habitants sur une action en lien avec le PCAET |
| <p>Les retours d'expérience sont d'excellents moyens de communication sur les actions en lien avec le PCAET. Ils sont aussi une source d'informations importantes facilement diffusables et pouvant indirectement favoriser d'autres actions auprès d'autres acteurs.</p> <p>Le format de l'interview se prête parfaitement à cette démarche et l'exploitation de ce concept pour la diffusion d'informations peut être intéressant dans le cadre de la valorisation des actions du PCAET.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Toutes |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | Toutes |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Acteurs locaux ou partenaires volontaires |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | Dès 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |

Commentaires et questions

- La question du modèle de retranscription doit être étudiée en fonction de la volonté de l'interviewé et du respect du droit à l'anonymat
- Le modèle pourra prendre la forme d'une vidéo, d'un audio ou d'une retranscription écrite

Habitat et urbanisme

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 6 |
| Nom de la mesure | Assurer la présence du SURE lors des évènements intercommunaux et des grands évènements communaux |
| <p>Les évènements mis en place par la Communauté de Communes peuvent être l'occasion de rencontres entre la conseillère SURE et les potentiels demandeurs, en plus d'assurer une visibilité au service.</p> <p>Dans ce même registre, les évènements communaux d'une certaine ampleur peuvent être aussi susceptibles d'accueillir un stand du SURE ; notamment si l'évènement correspond à une thématique du SURE.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Habitat , Energies renouvelables |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 1.1 / 1.2 / 16.1 / 17.2 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | SURE, communes |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | Chaque évènement |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions <ul style="list-style-type: none"> - Peut être joint des documents et des supports de communication du SURE aux évènements, surtout si une présence physique de la conseillère n'est pas possible | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 7 |
| Nom de la mesure | Assurer la présence d'exposants de matériaux biosourcés au Forum Climat |
| <p>Dans le cadre du Forum Climat et de la thématique de l'habitat, l'exposition sera l'occasion de montrer au grand public les possibilités des matériaux biosourcés dans le cadre de la rénovation énergétique.</p> <p>L'intérêt est d'assurer une exposition de ses matériaux biosourcés sur les différentes phases pour sensibiliser les visiteurs aux enjeux de l'utilisation de ces matériaux et en montrer le cheminement de la production à l'utilisation.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Habitat , Agriculture |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 1.1 / 1.3 / 2.1 / 3.2 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | SURE, producteur local, entreprise de transformation |

| | |
|---|--------------------------------|
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | 1 ^{er} juin 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COFIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Le SURE a déjà confirmé sa présence et apportera une mallette de matériaux biosourcés | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 8 |
| Nom de la mesure | Diffuser un flyer informatif sur le SURE |
| <p>Afin de faire le connaître le SURE et ses services, la diffusion de flyers comportant des informations générales sur ce service assurera sa visibilité ainsi potentiellement qu'un élan de démarchage auprès de la conseillère.</p> <p>Pour la diffusion, ces flyers seront distribués aux communes selon des zones géographiques prédéterminées avec un intervalle de deux mois par zone. Cela permettra d'éviter une affluence trop importante de demandes auprès du SURE, de concentrer certaines interventions mais aussi de mesurer l'impact de l'action.</p> | |
| Thématique(s) référente(s) /concernée(s) | Habitat , Economie locale, Energies renouvelables |
| Action(s) référente(s) /concernée(s) | 1.1 / 1.2 / 1.3 / 13.1 / 16.1 / 16.2 / 17.2 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | SURE, communes |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Fonds Propres |
| Date prévisionnelle de réalisation | De novembre 2023 à novembre 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COFIL | Approuvée |
| Autre(s) vote(s) | 2 votes « abstention » |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Une première zone du territoire a déjà récupéré les flyers en novembre 2023. La prochaine zone a été annoncée ce janvier 2024 | |

| | |
|---|---|
| Mesure n° | 9 |
| Nom de la mesure | Créer un support de communication pour le SURE |
| <p>Pour assurer la visibilité du SURE, pendant les événements notamment, un kit de communication est en cours de planification et de conception.</p> <p>Ce kit pourra comprendre plusieurs éléments visuels potentiels tels que des affiches, des flyers, des kakemonos, des flammes, ...</p> | |

| | |
|---|---|
| Dans ce support de communication, il pourra aussi être convenu avec les communes d'accorder dans leurs journaux communautaires un encart d'informations concernant le SURE. | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Habitat , Energies renouvelables |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 1.1 / 1.2 / 1.3 / 16.1 / 16.2 / 17.2 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | SURE, SEME, communes |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Fonds Propres |
| Date prévisionnelle de réalisation | 1 ^{er} trimestre 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| - Pour l'année 2024, un kakémono est déjà en préparation | |

| | |
|--|--|
| Mesure n° | 10 |
| Nom de la mesure | Sensibiliser les référents communaux PCAET à la rénovation énergétique par une intervention du SURE |
| En tant que premier interlocuteur sur les actions du Plan Climat, les référents communaux ont un rôle central dans le renseignement d'informations sur la rénovation énergétique à l'échelle communale tels que le renvoi auprès du SURE. | |
| Pour assurer une information basique à l'échelle communale, une réunion d'information entre le SURE et les référents communaux PCAET permettrait de former les référents aux questions des habitants à ce sujet, de réaliser un premier tri des projets et de renvoyer efficacement vers le SURE si besoins. | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Habitat , Energies renouvelables |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 1.1 / 1.2 / 1.3 / 2.1 / 16.1 / 16.2 / 16.4 / 17.2 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | SURE, SEME, référents communaux PCAET |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| - A été précisé que cette sensibilisation n'a pas pour but de remplacer le rôle de la conseillère mais de le compléter | |

| | |
|--|---|
| Mesure n° | 11 |
| Nom de la mesure | Diffuser de l'information sur les labels du bâtiment (RGE, biosourcés, HQE, ...) |
| <p>Il est important d'apporter une base avec des informations précises sur les différents labels liés au monde du bâti auprès des élus ou des habitants. Des exemples territoriaux de bâtiments et d'entreprises labellisés pourront illustrer ces informations.</p> <p>Plusieurs modalités peuvent être employées pour la diffusion de ces labels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une publication sur le site internet de la Communauté de Communes (page Urbanisme ou SURE) - Une publication sur le bulletin communautaire - Un document résumant les labels et leurs critères (sous forme de listing) disponible sur le site internet - Un livret papier et numérique | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Habitat |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 1.1 / 1.2 / 1.3 / 2.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | SURE, FFB, CAUE77 |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun sauf Fonds propres en cas de réalisation d'un livret |
| Date prévisionnelle de réalisation | 1 ^{er} trimestre 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| <p>Commentaires et questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le modèle de retranscription n'a pas encore été acté. Parmi ceux envisagés, seul le livret pourrait engendrer des coûts en cas de sollicitation d'un prestataire extérieur | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 12 |
| Nom de la mesure | Réaliser une intervention sur la rénovation énergétique des bâtiments publics en début de conseil communautaire |
| <p>Les élus locaux ont affirmé avoir de grandes difficultés à planifier et à financer leurs projets de rénovation énergétique. Un problème quand on sait que la rénovation énergétique fait partie des chantiers les plus réalisés aux vues des retours lors des groupes de travail et du CRTE.</p> <p>Afin d'apporter une aide aux élus dans cette démarche, une courte intervention pourrait être réalisée dans le cadre d'un conseil communautaire afin de transmettre ces informations et d'échanger avec le ou les intervenant(s).</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Habitat , Energies renouvelables |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 2.1 / 16.4 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | SDESM, FFB, CAUE77 |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | 1 conseil communautaire à définir en 2024 |

| | |
|---|--------------------------------|
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| N/D | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 13 |
| Nom de la mesure | Poursuivre les démarches de mise en place des projets de réseaux de chaleur |
| <p>En partenariat avec le SDESM, deux projets de réseaux de chaleur sont actuellement en planification sur les communes de Bray-sur-Seine et de Donnemarie-Dontilly afin d'alimenter les bâtiments communaux et intercommunaux concernés par les projets.</p> <p>Il s'agit donc de poursuivre la planification de ces projets ambitieux afin de rendre nos bâtiments communaux et intercommunaux énergétiquement exemplaires.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Habitat, Energies renouvelables |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 2.1 / 18.3 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | SDESM, Communes de Donnemarie-Dontilly et Bray-sur-Seine |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun à ce stade |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2023 - 2024 - 2025 - 2026 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Il a été mentionné que la phase actuelle ne permet pas de prévoir les financements sur ces projets - La Communauté de Communes souhaite adhérer au SDESM afin de pouvoir accéder à la centrale d'achat et poursuivre les démarches | |

| | |
|--|---|
| Mesure n° | 14 |
| Nom de la mesure | Effectuer un état des lieux de l'éclairage public des communes |
| <p>Une échéance prochaine veut que, au premier janvier 2025, les luminaires jugés inadaptés seront définitivement coupés à partir de cette date.</p> <p>Suite à ce constat, il semble nécessaire de faire un point avec l'ensemble des communes du territoire pour évaluer la situation de l'éclairage public à travers les référents communaux.</p> | |

| | |
|--|----------------------------------|
| Cet état des lieux aura pour objectif de mettre en lumière l'ensemble des luminaires encore vétustes et de focaliser l'accélération de la mise aux normes sur ces luminaires. | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Habitat |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 2.2 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | SDESM, référents communaux PCAET |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | Octobre 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Le SDESM et Mr Fenouillet ont mentionné la réalisation d'un état des lieux des luminaires qui sera disponible dès avril 2024 | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 15 |
| Nom de la mesure | Réaliser une intervention sur les enjeux de l'éclairage public (consommation et biodiversité) |
| <p>Une sensibilisation sur les enjeux liés à l'éclairage public permettrait de faciliter la transition vers un éclairage plus propre et plus écologique sur le territoire.</p> <p>L'action vise donc à accorder une intervention en début de conseil communautaire ou une conférence durant le Forum Climat 2024 sur les enjeux liés à l'éclairage public qui pourra être réalisé par le SDESM et l'AGRENABA.</p> <p>Les enjeux de l'éclairage concernent autant la partie consommation énergétique que la partie biodiversité. Le SDESM pourrait ainsi être intervenant sur la sensibilisation à la consommation de l'éclairage public et l'AGRENABA intervenant sur la protection de la biodiversité liée au développement des trames noires.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Habitat, Ressources naturelles |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 2.2 / 5.3 / 5.4 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | SDESM, AGRENABA |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | 1 conseil communautaire à définir en 2024 ou Forum Climat 2024 (1 ^{er} juin 2024) |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |

Commentaires et questions

- Les différents votants ont confirmé un intérêt plus particulier de réaliser cette mesure sous la forme d'une conférence durant le Forum Climat. L'intervention en Conseil Communautaire pourra être prévue en second plan

Agriculture

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 16 |
| Nom de la mesure | Réaliser une conférence – visite de terrain sur l'impact du réchauffement climatique sur l'agriculture et ses solutions |
| <p>En cas d'approbation du concept de conférence - visite de terrain, la première édition se consacrera à la thématique de l'agriculture. Elle sera axée vers les agriculteurs locaux mais la possibilité d'une ouverture au grand public ou aux agriculteurs extérieurs au territoire intercommunal est à envisager.</p> <p>La première partie exposera les conséquences du réchauffement climatique sur le monde agricole et les défis auxquels celui-ci doit faire face.</p> <p>La seconde partie mettra en valeur les initiatives locales en faveur d'une agriculture durable face à ces impacts pour répondre aux défis de la première partie.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Agriculture , Ressources naturelles |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 3.1 / 3.2 / 4.1 / 4.2 / 4.3 / 5.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Communes, conférencier(s), agriculteurs locaux, Chambre d'Agriculture |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | A définir |
| Date prévisionnelle de réalisation | Novembre ou décembre 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions <ul style="list-style-type: none"> - Il a été suggéré comme piste une liaison entre les pratiques agricoles et la biodiversité - Est question aussi de la communication autour de cet évènement et la forme de la partie pratique : une visite de terrain ou un atelier ? | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 17 |
| Nom de la mesure | Poursuivre et finaliser le listing des agriculteurs et des producteurs locaux |
| <p>Le manque de connaissance sur les agriculteurs de notre territoire et leurs activités ne nous permet pas d'effectuer efficacement des actions concrètes sur le volet agricole.</p> <p>La mise en place d'un listing permettra de faciliter la communication et la sensibilisation envers les agriculteurs.</p> | |

Un travail avait déjà été effectué bien avant en interne. Celui-ci devra être complété et actualisé à l'aide des données mobilisables par les partenaires ainsi qu'à l'aide des référents communaux du PCAET.

A terme, cette action facilitera aussi la cartographie des producteurs locaux notamment pour indiquer les producteurs-vendeurs à l'échelle du territoire et de les renseigner aux habitants.

| | |
|---|---|
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Agriculture |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 3.1 / 4.1 / 4.2 / 4.3 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Chambre d'Agriculture, GAB Ile-de-France, référents communaux PCAET |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun pour le listing ; à déterminer si cartographie des producteurs-vendeurs |
| Date prévisionnelle de réalisation | Décembre 2023 – janvier/février 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| - La FDC77 a indiqué la possibilité d'obtenir un listing à travers le SRISE de la DRIA AF | |

| | |
|--|---|
| Mesure n° | 18 |
| Nom de la mesure | Réaliser une étude sur le potentiel de la filière des matériaux biosourcés sur le territoire |
| La Communauté de Communes souhaite saisir l'opportunité de développer la filière des matériaux biosourcés au sein de son territoire. | |
| Pour initier ce processus, l'étape fondatrice sera de réaliser une étude en partenariat avec SEME et la Chambre d'Agriculture sur le potentiel de développement de cette filière qui couvrira autant la production, le stockage, la transformation que l'utilisation de ces matériaux. | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Habitat, Agriculture |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 1.1 / 1.3 / 2.1 / 3.1 / 3.2 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | SEME, Chambre d'Agriculture |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | A définir, Fonds propres |
| Date prévisionnelle de réalisation | A partir de septembre 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | A approfondir |
| Autre(s) vote(s) | 6 votes « approuvée » |
| Commentaires et questions | |
| - Le résultat du vote entraîne un report du projet à une année ultérieure et sera retravaillé | |

| | |
|--|--|
| Mesure n° | 19 |
| Nom de la mesure | Proposer une dégustation de produits locaux sur le site de restauration du Forum Climat |
| <p>Dans le cadre du Forum Climat, et dans l'objectif de valoriser l'agriculture du territoire et la production locale, la restauration du Forum Climat proposera des assiettes composées de produits locaux aux visiteurs.</p> <p>Un traiteur local assurera les repas et la préparation de ces assiettes de produits locaux.</p> <p>Cette mesure permettra de mettre en valeur les productions locales et de les faire connaître au grand public.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Agriculture |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 3.1 / 4.3 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Traiteur local |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | 1 ^{er} juin 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Le traiteur local est d'accord et assurera bien la préparation des assiettes | |

Ressources naturelles

| | |
|--|---|
| Mesure n° | 20 |
| Nom de la mesure | Réaliser un recensement des haies plantées sur le territoire |
| <p>Une prospection régulière auprès des acteurs effectuant des plantations de haies doit être réalisée afin de connaître la situation des haies plantées sur le territoire durant de l'année écoulée.</p> <p>Ce recensement aura aussi pour but de faire remonter les potentiels projets pour l'année suivante.</p> <p>Cet état des lieux annuel assurera une base pour de potentielles mesures dans ce domaine.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Ressources naturelles |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 5.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Agrof'ile, Fédération de la chasse 77, référents communaux PCAET |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | Janvier 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |

| | |
|--|--------------------------------|
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - La question de l'entretien des haies a suscité des débats notamment dans le cadre des coûts que l'entretien engendre aux agriculteurs. Il sera intéressant de voir les possibilités d'intervention à ce sujet à l'avenir | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 21 |
| Nom de la mesure | Planifier des sorties vertes afin de faire découvrir leur environnement local aux enfants |
| <p>La découverte de la biodiversité du territoire à une échelle fine est un excellent moyen de sensibiliser les plus jeunes à l'importance de la protection de la richesse naturelle à proximité tout en y apportant un sentiment d'attachement à un territoire.</p> <p>Ces découvertes de la biodiversité locale à destination des enfants auront pour but de faire découvrir au plus près de chez eux toutes les richesses naturelles du territoire Bassée-Montois au travers de sorties découvertes ou d'ateliers.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Ressources naturelles |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 5.2 / 5.4 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Communes |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Fonds propres sauf évènements particuliers |
| Date prévisionnelle de réalisation | Réflexions et conception en 2024 – organisation en 2025 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée |
| Autre(s) vote(s) | 3 votes « à approfondir » |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Les modalités de ces sorties vertes devront être définies dans le courant de cette année 2024 pour que les premières puissent être organisées courant de l'année 2025 - A été suggéré d'ouvrir ces sorties vertes au volet agricole (Action 4.3) | |

La mesure n°15 - Réaliser une intervention sur les enjeux de l'éclairage public (consommation et biodiversité) - a aussi été ajoutée dans cette thématique (**Habitat et urbanisme – Action 2.2**) (Voir pages 15-16). Le vote a déjà été réalisé.

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 22 |
| Nom de la mesure | Réaliser une sensibilisation auprès des élus sur la gestion des espaces verts |
| <p>Les espaces verts communaux et intercommunaux nécessitent un entretien particulier et raisonné afin de ne pas perturber cette richesse (produits utilisés, tonte et fauchage, aménagements, consommation d'eau ...).</p> <p>Ainsi, il est important de sensibiliser les élus aux enjeux d'une gestion différenciée de leurs espaces verts communaux au travers d'une conférence ou d'un atelier organisé par l'AGRENABA et/ou SEME afin de faire diffuser ces bonnes pratiques.</p> <p>Cette action permettra ainsi d'informer sur ces pratiques vertueuses pour la biodiversité et, à terme, encourager la mise en place de plans de gestion des espaces verts communaux sur le territoire.</p> | |
| Thématique(s) référente(s) /concernée(s) | Ressources naturelles |
| Action(s) référente(s) /concernée(s) | 5.2 / 5.3 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | AGRENABA, SEME |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | Mars 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COFIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| <p>Commentaires et questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une sensibilisation pourra être ouverte aussi aux agents techniques communaux et intercommunaux par leur rôle premier dans la gestion de ces espaces - La forme de la sensibilisation reste à déterminer | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 23 |
| Nom de la mesure | Réaliser un état des lieux des gravières publiques |
| <p>Si le recensement des gravières privées est difficilement envisageable, il est intéressant de connaître la situation des gravières publiques du territoire.</p> <p>L'objectif de cette identification de leur situation est à terme de pourvoir, selon les résultats, ouvrir la voie à une reconversion des gravières en centrales solaires flottantes.</p> <p>Si cette finalité n'est pas faisable, les gravières inadaptées à cette fonction seront converties en espaces de préservation de la biodiversité locale.</p> | |
| Thématique(s) référente(s) /concernée(s) | Ressources naturelles, Energies renouvelables |
| Action(s) référente(s) /concernée(s) | 5.3 / 5.4 / 16.3 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Communes, DDT77, AGRENABA, SEME, porteurs de projets photovoltaïques |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun pour l'état des lieux |
| Date prévisionnelle de réalisation | Dès juin 2024 |

| | |
|--|---------------------------|
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée |
| Autre(s) vote(s) | 2 votes « à approfondir » |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - L'établissement des zones d'accélération des EnR sera une première étape - Une base de données récente de SEME est disponible - Il a été appuyé que cet état des lieux concernerait uniquement les gravières publiques car bien trop complexe pour les gravières privées | |

| | |
|--|--|
| Mesure n° | 24 |
| Nom de la mesure | Réaliser une signalétique indiquant la Réserve Naturelle nationale de la Bassée à l'entrée des communes |
| <p>Aucune signalétique ne montre la présence de la Réserve Naturelle sur les routes du territoire. Ce manque d'indications de l'existence de cette Réserve Naturelle nationale engendre une méconnaissance de ce lieu même au sein des habitants du territoire.</p> <p>Cette signalétique assurera une visibilité à la Réserve hors du territoire mais aussi, et surtout, à l'échelle locale.</p> <p>Afin d'être en accord avec les objectifs de protection de la Réserve Naturelle et les missions de l'AGRENABA, la signalétique d'indication sera placée à chaque entrée de l'ensemble des communes ayant le territoire de la Réserve en son sein.</p> <p><u>Indication sur le panneau</u> : « Commune de la RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA BASSÉE »</p> | |
| Thématique(s) référente(s) /concernée(s) | Ressources naturelles , Economie locale |
| Action(s) référente(s) /concernée(s) | 5.4 / 15.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | AGRENABA, Communes concernées, DDT77 |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | A définir |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Une convention serait en cours entre AGRENABA et communes concernées | |

| | |
|---|---|
| Mesure n° | 25 |
| Nom de la mesure | Finaliser la phase 2 de la Maison de la Nature |
| <p>Les élus de la Communauté de Communes souhaitent rénover une longère de type Briard et l'aménager en Maison de la Nature.</p> <p>Le but de l'opération est d'y accueillir l'association en charge de la gestion de la Réserve Naturelle nationale de la Bassée, l'AGRENABA.</p> <p>Ce lieu permettra aussi d'être une porte d'entrée pour la Réserve Naturelle, d'être un espace de promotion et de valorisation de la biodiversité locale et de recevoir convenablement le public et les classes vertes.</p> <p>La seconde phase consiste à réhabiliter et aménager l'intérieur du bâtiment pour y accueillir l'AGRENABA et, à terme, les visiteurs et scolaires.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Ressources naturelles, Economie locale |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 5.4 / 15.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | AGRENABA, EPTB Seine Grands Lacs, DRIEE |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Etat, Région, Fonds propres |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 - 2025 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - L'EPTB Seine Grands Lacs a été ajouté au porteur en tant que moyen humain | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 26 |
| Nom de la mesure | Etablir un atlas intercommunal de la biodiversité – Phase 1 : planification de l'atlas et des étapes de réalisation |
| <p>Afin de doter le territoire Bassée-Montois d'une référence sur la faune et la flore qui occupent le territoire, un projet ambitieux d'atlas intercommunal de la biodiversité (type ABC) répondrait parfaitement à ce besoin.</p> <p>Cet atlas intercommunal se constituerait comme un large catalogue de la biodiversité dont le premier objectif est de faire découvrir ce patrimoine naturel et de sensibiliser à sa protection. Le second est de prendre en compte cette biodiversité dans les actions et les mesures futures des communes et de la Communauté de Communes.</p> <p>La première phase de la mise en place de l'atlas sera de concerter l'ensemble des partenaires afin de planifier les différentes étapes de réalisation de cet atlas. Il s'agira aussi de distribuer les rôles de chacun dans ce processus et de définir les éléments qui constitueront cet atlas.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Ressources naturelles, Economie locale |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 5.5 / 5.6 / 6.1 / 15.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | SEME, AGRENABA |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun pour la planification ; à définir en cas d'études, (OFB) |

| | |
|--|--------------------------------|
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Il a été indiqué la possibilité de financement de l'atlas par l'OFB - La possibilité d'études complémentaires est à prévoir | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 27 |
| Nom de la mesure | Recenser les atlas communaux de la biodiversité |
| <p>Les communes ont la possibilité de réaliser des atlas à leur échelle afin de valoriser le patrimoine naturel de leur territoire et les actions en faveur de leur protection.</p> <p>Sur cet objectif, et aussi celui d'affiner l'ABC intercommunal en projet, il serait pertinent de recenser les communes ayant réalisées ou réalisant un atlas communal de la biodiversité.</p> <p>L'exemple de la commune de Gurcy-le-Châtel, et potentiellement d'autres, permettrait aussi d'encourager les communes du territoire à la mise en place de ces atlas.</p> | |
| Thématique(s) référente(s) /concernée(s) | Ressources naturelles |
| Action(s) référente(s) /concernée(s) | 5.4 / 5.5 / 5.6 / 6.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | AGRENABA, SEME, FDC77, Communes |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | Septembre – octobre 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Pour le moment, seule la commune de Gurcy-le-Châtel a remonté la réalisation de son atlas communal auprès de la Communauté de Communes | |

| | |
|--|--|
| Mesure n° | 28 |
| Nom de la mesure | Réaliser un état des lieux des zones humides avérées du territoire et les cartographier |
| <p>Dans le cadre du SAGE Bassée-Voulzie, les zones humides sont des espaces importants à valoriser et à préserver par leurs apports en biodiversité souvent très hétéroclites.</p> | |

Ces espaces restent néanmoins très méconnus et méritent une attention particulière d'autant que la concentration de cours d'eau, de marais et de nappes sur le territoire indique très certainement une forte présence de ces zones et de sa biodiversité.

Il y a donc un enjeu sérieux à établir une cartographie de ces zones humides sur le territoire afin de planifier des actions et des mesures concrètes pour les gérer efficacement et les préserver.

Cette action pourra notamment s'intégrer à la démarche du PLUi-H.

| | |
|---|---------------------------------|
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Ressources naturelles |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 6.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | SDDEA, AGRENABA, CODRA |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | A définir pour l'état des lieux |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 - 2025 - 2026 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Suspendue/A approfondir |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |

Commentaires et questions

- Il a été insisté que seules les zones humides avérées seront prises en compte dans l'état des lieux et la cartographie
- Le travail étant complexe, ce projet se poursuivra sur les prochaines années

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 29 |
| Nom de la mesure | Mettre en place les actions sur le risque inondation en lien avec le PAPI |
| <p>Le territoire Bassée-Montois est traversé par de nombreux cours d'eau, dont la Seine ; ce qui l'expose fortement au risque inondation.</p> <p>Dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne Francilienne, cinq actions sont à planifier pour sensibiliser, prévenir ce risque et limiter ses conséquences négatives.</p> <p>Ces 5 actions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme - Diagnostic global de vulnérabilité du territoire au risque inondation - Diagnostic de vulnérabilité de plusieurs sites au risque inondation - Actions de sensibilisation à la prévention du risque inondation sur le territoire - Mobiliser, former et animer un réseau d'acteurs locaux sur le territoire | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Ressources naturelles |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 5.5 / 6.2 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | EPTB Seine Grands Lacs |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Etat (Fonds Vert, FPRNM), Conseil départemental 77, Fonds propres |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 - 2025 - 2026 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |

| | |
|--|--------------------------------|
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Une grande partie des actions ne pourra être réalisée qu'à l'issue du diagnostic global de vulnérabilité - Le diagnostic global de vulnérabilité est en cours de construction - De potentielles actions de sensibilisation autour du risque inondation pourraient être mises en place dès 2024 - Le financement de ces projets pourrait être élargi notamment par la sollicitation de la Métropole du Grand Paris selon le Président de la Communauté de Communes | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 30 |
| Nom de la mesure | Réaliser le diagnostic global de vulnérabilité du territoire au risque inondation |
| <p>Dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne Francilienne, une des cinq actions envisagées consiste à réaliser un diagnostic sur les zones exposées au risque inondation à l'échelle du territoire.</p> <p>L'étude permettra d'étudier la vulnérabilité du territoire couvert par le PAPI en vue de mieux connaître le coût des dommages liés au risque inondation et de proposer des solutions pour réduire les incidences des inondations au travers des données recueillies. La finalité étant la mise en place d'un plan d'action.</p> <p>Ce diagnostic global est la première étape des actions du PAPI sur le risque inondation. Suivra à sa réalisation un diagnostic plus précis sur certains sites, la prise en compte de ce risque dans les documents d'urbanisme, des actions de sensibilisation et la mobilisation et la formation d'un réseau d'acteurs locaux à ce risque.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Ressources naturelles |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 5.5 / 6.2 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | EPTB Seine Grands Lacs, opérateur chargé du diagnostic |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | État (Fonds Vert), Conseil Départemental 77, Fonds propres |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Une grande partie des actions du PAPI ne pourra être réalisée qu'à l'issue du diagnostic global de vulnérabilité - Le diagnostic global de vulnérabilité est en cours de construction | |

Mobilités

| | |
|---|---|
| Mesure n° | 31 |
| Nom de la mesure | Étudier la conception du projet d'aire de covoiturage proposé par la commune d'Hermé |
| <p>Dans le cadre de la consultation numérique du public puis des groupes de travail, la commune d'Hermé, représentée par son référent communal PCAET, a proposé la réalisation d'un projet d'aire de covoiturage sur sa commune.</p> <p>La situation stratégique de la commune située au centre du triangle des axes routiers Provins – Bray – Nogent rend le projet pertinent. Ce projet permettrait aussi d'absorber et concentrer les mobilités comme celles allant aux gares de Longueville, de Montereau, de Provins ou de Nangis.</p> <p>Ce projet serait aussi l'occasion d'initier un projet de réseau de covoiturage sur le territoire et ainsi limiter la voiture solo.</p> <p>Pour accentuer les effets bénéfiques de ce projet, une étude plus globale de développement d'un point multimodal pourrait être envisagée en cette aire de covoiturage (installation de bornes de recharges, liaison avec les transports en commun, installation d'équipements cyclables, ...).</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Mobilités |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 8.1 / 8.2 / 9.3 / 10.1 / 11.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Commune d'Hermé, Département, IDF Mobilités, SDESM, maître d'œuvre, plateforme de covoiturage |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun pour l'étude de conception |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 - 2025 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Suspendue/A approfondir |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| <p>Commentaires et questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commune d'Hermé doit rester maître d'ouvrage du projet ; affirmation confirmée notamment par le SDESM et le Président de la Communauté de Communes - Une réunion de présentation du projet par la commune d'Hermé doit être effectuée auprès de la Communauté de Communes afin de valider le projet - Peut-être envisagé une convention avec la commune pour aider à la mise en place du projet | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 32 |
| Nom de la mesure | Réaliser un état des lieux des services du territoire et les retranscrire sur une carte |
| <p>La mobilité s'inscrivant aussi dans l'accessibilité des habitants aux services de proximité, il est important de connaître les services de base que proposent les communes.</p> <p>Il est donc nécessaire à juste titre de connaître ces services dans le but de pouvoir les renseigner auprès des habitants sur le site de la Communauté de Communes ; potentiellement sur les descriptifs des communes.</p> <p>Au-delà d'un renseignement sur le site de la Communauté de Communes, la réalisation d'une carte permettra un recensement géographique précis ainsi qu'un moyen de renseignement utile aux communes, aux habitants et aux touristes.</p> | |

| | |
|---|---|
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Mobilités |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 7.2 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Référent communaux PCAET |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun pour l'état des lieux, à définir pour la carte |
| Date prévisionnelle de réalisation | Mai 2024 pour l'état des lieux et fin 2024-2025 pour la carte |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Une réunion devra se tenir en amont du projet pour en fixer les modalités et fixer l'échantillon des services à renseigner. - Des dépenses seront à prévoir l'année suivante pour retranscrire les données récoltées sur une carte | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 33 |
| Nom de la mesure | Réaliser un listing des professionnels de santé |
| <p>La question de la santé sur le territoire Bassée-Montois est primordiale par le contexte et donne ainsi du crédit pour l'établissement d'un listing des professionnels de santé.</p> <p>Ce listing prendra la forme d'un répertoire des professionnels de santé sur le territoire afin de pouvoir renseigner les habitants et les touristes sur les activités de santé à proximité en cas de besoins.</p> <p>Au-delà du renseignement, il permettra aussi de rendre compte de la situation médicale du territoire afin de limiter à long terme la désertification médicale et ainsi pouvoir planifier des actions dans ce domaine.</p> <p>Il est aussi espéré que le renseignement des professionnels de santé conduise à limiter certains déplacements.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Mobilités |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 7.2 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Référent communaux PCAET, ARS |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | Mai 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Ce listing doit être trier en fonction des communes ainsi que du domaine d'exercice du praticien - Quid des pharmaciens à intégrer dans ce listing - Possibilité de prendre en compte la télémédecine et la téléconsultation | |

| | |
|---|---|
| Mesure n° | 34 |
| Nom de la mesure | Étudier le potentiel d'extension de la ligne 3212 (Provins – Sourduin) vers Hermé et Blunay en lien avec le projet d'aire de covoiturage d'Hermé |
| <p>Pour accentuer les effets bénéfiques du projet d'aire de covoiturage d'Hermé présenté par la commune, une étude de développement d'un point multimodal pourrait être envisagée en cette aire (installation de bornes de recharges, liaison avec les transports en commun, installation d'équipements cyclables, ...).</p> <p>Il pourrait être envisagé de prolonger la ligne de bus 3212 reliant Provins (Gare SNCF Quai 3) à Sourduin (Quartier de Lattre) vers les communes de Blunay et d'Hermé. Une étude sur la pertinence de ce prolongement doit être réalisée en amont.</p> <p>Cette courte ligne serait renforcée par une liaison vers Provins et sa gare. Cette extension apporterait une offre en transport supplémentaire aux communes notamment si la liaison avec l'aire de covoiturage est effective.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Mobilités |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 8.1 / 10.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Commune d'Hermé, Département, IDF Mobilités, maître d'œuvre, plateforme de covoiturage |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun pour l'étude de conception |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 - 2025 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Suspendue/A approfondir |
| Résultat du COFIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - La commune d'Hermé doit rester maître d'ouvrage du projet ; affirmation confirmée notamment par le SDESM et le Président de la Communauté de Communes - Une réunion de présentation du projet par la commune d'Hermé doit être effectuée auprès de la Communauté de Communes afin de valider le projet d'aire de covoiturage en amont de ce projet | |

| | |
|--|---|
| Mesure n° | 35 |
| Nom de la mesure | Assurer la présence des partenaires en lien avec la mobilité au Forum Climat |
| <p>Dans le cadre du Forum Climat et de la thématique de la mobilité, le besoin d'informations sur les services œuvrant sur le territoire est essentiel pour favoriser les déplacements vertueux et sobres.</p> <p>Le Forum peut être propice aux échanges entre les services et les usagers.</p> <p>Il est donc important que les partenaires assurant les différentes mobilités, au sens large, sur le territoire puissent être présents lors de cet évènement afin que les visiteurs puissent découvrir ou mieux connaître ces services et leurs prestations.</p> <p>A terme, la Communauté de Communes espère que cette démarche encouragera les mobilités douces et les alternatives à l'automobile.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Mobilités |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 7.2 / 8.1 / 8.2 / 9.1 / 9.2 / 9.3 / 11.1 |

| | |
|---|--|
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Lacroix-Savac, Station-e, SDESM, Mission Locale, Vélos et Territoires, Département |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | 1 ^{er} juin 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COFIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| - Le département a été ajouté aux moyens humains prévus | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 36 |
| Nom de la mesure | Réaliser un état des lieux du TAD pour réaliser une enquête sur les besoins en transport à la demande aux utilisateurs potentiels |
| <p>Un nouveau marché a été mis en place par IDF Mobilités en août 2023 apportant de nouvelles offres de déplacement sur le territoire.</p> <p>Afin d'évaluer la situation de cette nouvelle offre, il sera crucial de réaliser un bilan de cette première année d'exploitation pour connaître l'évolution des transports en commun et du TAD par rapport à l'ancienne offre.</p> <p>A la suite de ce bilan, une enquête anonyme auprès des utilisateurs potentiels du TAD devra être menée afin de connaître la satisfaction des usagers sur la nouvelle offre, leurs habitudes, leurs trajets ainsi que leurs besoins.</p> <p>Cette enquête devra par ailleurs s'adresser aussi aux utilisateurs potentiels non-usagers afin de connaître les raisons de leur non-utilisation du TAD, leurs autres habitudes de mobilités et leurs attentes.</p> <p>Cette enquête permettra de cadrer la situation territoriale des usages ou non du TAD et de mener des actions à sa suite.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Mobilités |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 8.2 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | IDF Mobilités, Communes, Lacroix-Savac |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | Septembre - octobre 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COFIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| - Lacroix-Savac a été ajouté dans les moyens humains prévus | |

| | |
|--|---|
| Mesure n° | 37 |
| Nom de la mesure | Étudier le potentiel de création d'un arrêt TAD en lien avec le projet d'aire de covoiturage d'Hermé |
| <p>Pour accentuer les effets bénéfiques du projet d'aire de covoiturage d'Hermé présenté par la commune, une étude de développement d'un point multimodal pourrait être envisagée en cette aire (installation de bornes de recharges, liaison avec les transports en commun, installation d'équipements cyclables, ...).</p> <p>Parmi les équipements en mobilités envisagés, il pourrait être prévu de créer un arrêt Transport à la Demande (TAD) afin de proposer une liaison de l'ensemble du territoire avec l'aire de covoiturage et ainsi de limiter l'utilisation de la voiture.</p> <p>La création de cet arrêt TAD dépendra de l'emplacement de l'aire de covoiturage et de l'existence matérialisée d'un arrêt.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Mobilités |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 8.2 / 10.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Commune d'Hermé, Département, IDF Mobilités, maître d'œuvre, plateforme de covoiturage |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun pour l'étude de conception |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 - 2025 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Suspendue/A approfondir |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| <p>Commentaires et questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commune d'Hermé doit rester maître d'ouvrage du projet ; affirmation confirmée notamment par le SDESM et le Président de la Communauté de Communes - Une réunion de présentation du projet par la commune d'Hermé doit être auprès de la Communauté de Communes afin de valider le projet d'aire de covoiturage en amont de ce projet | |

| | |
|--|---|
| Mesure n° | 38 |
| Nom de la mesure | Mettre en place un support visuel universel de sensibilisation à l'écoconduite |
| <p>Afin de sensibiliser sur la pratique de l'écoconduite à l'ensemble des acteurs, il est envisagé de créer un support visuel sur cette pratique.</p> <p>Ce support, vraisemblablement une diapositive pour l'année 2024, reprendra les bons gestes liés à la conduite automobile afin de limiter la consommation des véhicules et potentiellement réduire, par ces gestes, les émissions de CO².</p> <p>Cette diapositive pourra être diffusée aux communes lors de cession de formation et de sensibilisation des agents techniques communaux, lors de conseils municipaux auprès des administrés et des conseillers ou lors d'événements liés à la mobilité sur le territoire.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Mobilités |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 9.1 |

| | |
|---|--------------------------------|
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Maire de Bray-sur-Seine |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | Début 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| - D'autres moyens de communication sur l'écoconduite pourront être étudiés à la suite | |

| | |
|--|--|
| Mesure n° | 39 |
| Nom de la mesure | Réaliser une sensibilisation des agents publics communaux et intercommunaux sur l'écoconduite |
| <p>Les agents publics communaux et intercommunaux du territoire sont très exposés à des déplacements automobiles courts mais nombreux et à une utilisation d'autres véhicules pouvant être très consommateurs (tracteurs, camionnettes, saleuses, véhicules de tonte, ...).</p> <p>Cette action vise donc à accorder un temps de sensibilisation auprès de ces acteurs locaux sur les bonnes pratiques de la conduite et de l'utilisation des flottes communales et de la flotte intercommunale.</p> <p>Cette sensibilisation s'attarderait sur l'ensemble des bons gestes de conduite afin de limiter la consommation des différents véhicules au sein des communes et du territoire intercommunal ; et sur les gestes qui peuvent limiter les émissions de CO².</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Mobilités |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 9.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Agents communaux et intercommunaux, référents communaux PCAET |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | Fin 2024 – début 2025 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| - Quid du prestataire chargé de réaliser la sensibilisation | |

| | |
|--|---|
| Mesure n° | 40 |
| Nom de la mesure | Réaliser un état des lieux de la flotte intercommunale et des flottes communales |
| <p>Afin de prévenir le remplacement des véhicules utilisés par les agents techniques du territoire, l'EPCI doit se doter d'un récapitulatif de l'ensemble des flottes automobiles du territoire, autant aux échelles communales qu'à l'échelle intercommunale.</p> <p>Il s'agit de faire un recensement des véhicules par commune et au sein de la Communauté de Communes selon les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de véhicules - Type de véhicule - Type de carburant - Utilisation - Année de mise en circulation <p>Cette démarche a pour but de prévoir de potentielles commandes groupées, d'encourager au changement de certains véhicules vers l'électrique ou encore de prévoir les potentiels cas de mutualisation de véhicules.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Mobilités |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 9.2 / 9.3 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Agents communaux et intercommunaux, référents communaux PCAET |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | Février ou mars 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Il sera important de décider officiellement des critères qui composeront l'état des lieux | |

| | |
|---|---|
| Mesure n° | 41 |
| Nom de la mesure | Étudier le potentiel d'installation d'une ou plusieurs borne(s) de recharge en lien avec le projet d'aire de covoiturage d'Hermé |
| <p>Pour accentuer les effets bénéfiques du projet d'aire de covoiturage d'Hermé présenté par la commune, une étude de développement d'un point multimodal pourrait être envisagée en cette aire (installation de bornes de recharges, liaison avec les transports en commun, installation d'équipements cyclables, ...).</p> <p>Parmi les équipements de mobilités envisagés, il pourrait être prévu l'installation d'une ou plusieurs borne(s) de recharge afin de proposer une offre de rechargement pour véhicules électriques.</p> <p>Cette ou ces borne(s) permettront d'encourager les déplacements sobres et d'inciter au covoiturage les personnes détentrice d'un véhicule électrique.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Mobilités |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 9.3 / 10.1 |

| | |
|--|--|
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Commune d'Hermé, Département, SDESM, maître d'œuvre, plateforme de covoiturage |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun pour l'étude de conception |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 - 2025 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Suspendue/A approfondir |
| Résultat du COFIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - La commune d'Hermé doit rester maître d'ouvrage du projet ; affirmation confirmée notamment par le SDESM et le Président de la Communauté de Communes - Une réunion de présentation du projet par la commune d'Hermé doit être auprès de la Communauté de Communes afin de valider le projet d'aire de covoiturage en amont de ce projet - Le SDESM n'a pas identifié la commune d'Hermé comme ayant un besoin en bornes de recharge | |

| | |
|--|--|
| Mesure n° | 42 |
| Nom de la mesure | Aménagement de places de covoiturage sur le parking du bâtiment ex-ATAC de Mousseaux-les-Bray |
| <p>En attendant le potentiel développement d'une aire de covoiturage et pour en initier la pratique sur le territoire, la Communauté de Communes souhaite profiter de la rénovation du parking d'un ancien local commercial à Mousseaux-les-Bray pour y implanter un parking de covoiturage se composant de 5 places dédiées à la pratique.</p> <p>Ce projet se constituerait d'un marquage au sol, de plusieurs panneaux directionnels et de position. Un arceau pour vélo peut être envisagé.</p> <p>La position de ce parking est un avantage considérable le long d'axes routiers importants, près d'un centre commercial, du centre-ville de Bray-sur-Seine et non loin d'un arrêt de bus et TAD (Places des Buttes).</p> | |
| Thématique(s) référente(s) /concernée(s) | Mobilités |
| Action(s) référente(s) /concernée(s) | 10.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Département, commune de Mousseaux-les-Bray |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Département, Etat (Fonds Vert) |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 - 2025 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COFIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Le projet dépendant de la rénovation du parking, le projet sera très probablement reporté à 2025 - Un financement par la Région peut être aussi envisagé - Quid de la réglementation des panneaux par rapport au covoiturage - Nécessite de mettre en place une plateforme locale de covoiturage | |

| | |
|--|---|
| Mesure n° | 43 |
| Nom de la mesure | Poursuivre la mise en place des aménagements cyclables entre Longueville et Bray-sur-Seine |
| <p>Dans le cadre de son schéma directeur cyclable, la Communauté de Communes souhaite doter son territoire d'itinéraires cyclables afin favoriser la pratique du vélo et les mobilités douces.</p> <p>Ce schéma comprend 5 itinéraires cyclables en cours de conception.</p> <p>Parmi ces itinéraires, le circuit n°2 prévoit la liaison de la gare de Longueville au centre-ville de Bray-sur-Seine.</p> <p>Après définition de l'intérêt communautaire sur les aménagements, la prochaine étape est sa concordance des itinéraires locaux avec le futur plan vélo du département et la mobilisation de financements et de partenaires.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Mobilités |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 11.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Communes concernées, Département |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Etat (FNADT), Département, Région, Fonds propres |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 - 2025 - 2026 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Suspendue/A approfondir |
| Résultat du COPIIL | Approuvée |
| Autre(s) vote(s) | 4 votes « à approfondir » |
| <p>Commentaires et questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet est en suspend au moment en raison de la complexité de coordination avec le Plan Vélo départemental - Peut-être envisagé des aménagements moins conséquents pour insuffler une dynamique (bornes, parkings vélo, abris) | |

Économie locale

| | |
|--|---|
| Mesure n° | 44 |
| Nom de la mesure | Réaliser une enquête sur les besoins des entreprises locales |
| <p>Dans le cadre de la constitution d'un réseau local d'entreprise, il est important de connaître les problématiques que rencontrent les entreprises locales mais aussi leurs besoins.</p> <p>La finalité de la mesure est ainsi d'identifier par exemple des besoins liés à la consommation de leur(s) activité(s) ou de leur(s) bâtiment(s), à des projets de développement, à leurs contacts ou liaisons avec d'autres entreprises, à la mise en relation des entreprises avec des centres de formation et d'apprentissage ou au développement du coworking ou du télétravail.</p> <p>A terme, la synthèse de cette enquête permettra d'identifier les points de progression pour le développement et la pérennité des entreprises du territoire.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Mobilités, Economie locale |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 7.1 / 13.1 |

| | |
|---|--------------------------------|
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | CCI, CMA, SMA |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | A définir |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 - 2025 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Le listing des entreprises est indispensable pour réaliser ce projet en raison des besoins et des domaines variés des entreprises - Quid de l'échantillon des entreprises à intégrer à l'enquête | |

| | |
|--|--|
| Mesure n° | 45 |
| Nom de la mesure | Réaliser un listing des entreprises du territoire |
| <p>Dans la même problématique que celle des producteurs locaux, le manque de connaissance de nos entreprises locales ne permet pas de réaliser des actions en leur faveur.</p> <p>L'enjeu est donc de créer un listing des entreprises du territoire en fonction de leur domaine et de leur taille.</p> <p>La réalisation de ce listing des entreprises permettra, dans un premier temps seulement, de pallier au manque de connaissance de nos entreprises locales.</p> <p>Dans un second temps, ce listing permettra de renseigner ces entreprises et de les mettre potentiellement en lien afin, à terme, de constituer des réseaux économiques locaux tels que des réseaux de production-transformation-vente par exemple.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Mobilités, Economie locale , Energies renouvelables |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 7.1 / 13.1 / 16.2 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | SMA, CCI, CMA, référents communaux PCAET |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | Mars 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Il est nécessaire de définir l'échantillon des entreprises à intégrer à l'enquête (taille et domaine) | |

| | |
|--|---|
| Mesure n° | 46 |
| Nom de la mesure | Initier un projet de circuit local de gestion des déchets – Phase 1 : définition du projet avec les partenaires potentiels |
| <p>Dans l'objectif de favoriser les circuits courts dans la gestion des déchets et encourager une gestion localement plus responsable, l'efficacité de ce système réside dans une réalisation des différentes phases (récupération, transformation, valorisation, ...) au plus près du territoire.</p> <p>La planification locale de la gestion des déchets apparait comme une mesure vertueuse en tout point pour apporter une plus-value environnementale aux déchets et limiter les impacts néfastes (fortes mobilités, dépôts sauvages, gaspillages, ...).</p> <p>La première phase de ce projet consacrera l'année 2024 à la définition d'un projet de circuit court de gestion des déchets à l'échelle du territoire autour des nombreux partenaires qui pourront accompagner le territoire dans cette démarche.</p> | |
| Thématique(s) référente(s) /concernée(s) | Economie locale , Energies renouvelables |
| Action(s) référente(s) /concernée(s) | 14.1 / 17.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | SIRMOTOM, SMETOM, méthaniseur de Noyen-sur-Seine, futur méthaniseur local, méthaniseurs extracommunautaires, GRDF, participants volontaires au projet, communes |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 -2025 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| <p>Commentaires et questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lors de la définition du projet, plusieurs domaines devront être traités (tri sélectif, déchetteries, déchets verts, dépôts sauvages, compostages, méthaniseurs, ...) | |

| | |
|--|--|
| Mesure n° | 47 |
| Nom de la mesure | Initier un projet de circuit local de gestion des déchets – Phase 2 : enquête sur la gestion des déchets de certains prestataires du territoire |
| <p>La planification locale de la gestion des déchets apparait comme une mesure vertueuse en tout point pour apporter une plus-value environnementale aux déchets et limiter les impacts néfastes (fortes mobilités, dépôts sauvages, gaspillages, ...).</p> <p>La seconde phase de ce projet consistera à réaliser une enquête auprès de certains prestataires pour connaître leurs habitudes sur leur gestion des déchets et potentiellement les intégrer au futur projet de circuit court.</p> | |
| Thématique(s) référente(s) /concernée(s) | Economie locale , Energies renouvelables |
| Action(s) référente(s) /concernée(s) | 14.1 / 17.1 |

| | |
|--|--|
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | SIRMOTOM, SMETOM, participants volontaires au projet |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | Fin 2024 -2025 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Des prestataires potentiels peuvent déjà être identifiés tels que les centres équestres, les cantines ou les centres commerciaux | |

La mesure n°25 - Finaliser la phase 2 de la Maison de la Nature - a aussi été ajoutée dans cette thématique (**Ressources naturelles – Action 5.4**) (Voir pages 22). Le vote a déjà été réalisé.

| | |
|---|---|
| Mesure n° | 48 |
| Nom de la mesure | Animer un nouveau circuit de randonnée par la signalétique |
| <p>La Communauté de Communes Bassée-Montois possède des atouts touristiques et notamment une vingtaine d'itinéraires randonnés.</p> <p>L'objectif de cette mesure est de valoriser ses atouts touristiques en créant une signalétique pérenne qui animera la randonnée. Sur le modèle de la convention signée en 2019 avec l'AGRENABA, une nouvelle convention a été signée en septembre 2023 afin de mettre en valeur le territoire en animant, par une signalétique, une nouvelle randonnée de l'EPCI.</p> <p>Une animation par signalétique sera donc mise en place sur le circuit n°13 – Luisetaines, le marais de l'Auxence.</p> | |
| Thématique(s) référente(s) /concernée(s) | Economie locale |
| Action(s) référente(s) /concernée(s) | 15.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | AGRENABA, Office du tourisme |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Etat (Plan Destination France 2022 et 2023) |
| Date prévisionnelle de réalisation | Fin 2023 – 2024 - 2025 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| N/D | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 49 |
| Nom de la mesure | Réaliser une vidéo promotionnelle sur le tourisme |
| <p>La Communauté de Communes souhaite promouvoir son territoire à des fins touristiques en mettant en place des outils et des moyens de communication afin de valoriser les richesses qui la compose.</p> <p>Parmi les moyens envisagés pour effectuer cette action, le montage d'une vidéo promotionnelle du territoire Bassée-Montois constituerait un outil de communication permettant de mettre en valeur ses atouts naturels et culturels.</p> <p>Cette vidéo s'adressera autant aux touristes qu'aux locaux qui pourront découvrir l'ensemble des atouts du territoire dans lequel ils vivent.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Economie locale |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 15.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Office du tourisme |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Etat (Plan Destination France 2022 et 2023) |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COFIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| <p>Commentaires et questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre où la vidéo s'intègre dans le cadre du PCAET, les atouts naturels doivent être mis en avant | |

| | |
|---|---|
| Mesure n° | 50 |
| Nom de la mesure | Mettre en place des circuits de randonnée et de vélo autour des sites remarquables et des producteurs locaux dans le cadre du Forum Climat |
| <p>Dans le cadre du Forum Climat, une activité en lien avec le thématique « mobilité » serait de proposer deux circuits de randonnée le samedi 1^{er} juin sur la Bassée et sur le Montois.</p> <p>Cette activité se constituerait ainsi de deux circuits de randonnée vélo dans la Bassée et le Montois.</p> <p>Ces circuits proposeront dans leurs parcours des arrêts près de certains sites remarquables comme l'abbaye de Preuilly ou encore des arrêts chez des producteurs locaux.</p> <p>La finalité de ces circuits de randonnée est de faire découvrir le territoire et ses producteurs par une activité ludique.</p> <p>Les circuits se clôtureront avec une arrivée au gymnase du Montois de Donnemarie-Dontilly, lieu d'exposition principal, pour réaliser la visite officielle du Forum.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Agriculture, Mobilités, Economie locale |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 3.1 / 4.3 / 11.1 / 15.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Terre Avenir, CSB, Marche et rêves, producteurs locaux, propriétaires des sites remarquables |

| | |
|--|---|
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Région, Département, partenaires, Fonds propres |
| Date prévisionnelle de réalisation | 1 ^{er} juin 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COFIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Le premier circuit du côté du Montois se fera autour de Montigny-Lencoup et Gurcy-le-Châtel - Le second circuit, côté Bassée, se fera autour de Fontaine-Fourches, Passy-sur-Seine et Grisy-sur-Seine | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 51 |
| Nom de la mesure | Réaliser une étude sur le potentiel touristique durable du territoire |
| <p>La Communauté de Communes souhaite développer une stratégie en faveur d'un développement touristique respectueux de la nature et des habitants.</p> <p>Le projet consiste en la mise en place d'une étude de stratégie sur le tourisme afin d'élaborer une feuille de route à court, moyen et long terme avec des actions qui auront pour but de valoriser les atouts naturels, patrimoniaux et culturels du territoire Bassée-Montois.</p> <p>L'idée est de structurer l'offre touristique au sein du territoire (restauration, hébergement, activité diverse, Réserve naturelle nationale de la Bassée, halte fluvial...) afin que le territoire Bassée-Montois devienne une destination écotouristique.</p> | |
| Thématique(s) référente(s) /concernée(s) | Ressources naturelles, Mobilités, Economie locale |
| Action(s) référente(s) /concernée(s) | 5.4 / 5.5 / 11.1 / 15.1 / 15.2 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Prestataire chargé de l'étude |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Etat (Plan Destination France 2022 et 2023) |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COFIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| N/D | |

| | |
|--|--|
| Mesure n° | 52 |
| Nom de la mesure | Définir le statut « d'arrêt touristique » sur le territoire |
| <p>Afin de favoriser la structuration du tourisme sur le territoire Bassée-Montois, des lieux peuvent être définis comme des « arrêts touristiques ».</p> <p>Dans le principe, ce projet a pour but de créer des espaces identifiables de renseignement touristique (chemins de randonnées, lieux touristiques du territoire, lieux d'hébergement, ...) mais aussi de concentration de certaines mobilités (stationnement de vélo, arrêt TAD, bornes de recharge, ...).</p> <p>L'année 2024 se consacrera à la définition de ce qui constituera ces « arrêts touristiques » avec les élus, les services et les partenaires.</p> <p>Il sera aussi question, à la suite de cette définition, de désigner ces arrêts en fonction des équipements déjà présents ou ceux pouvant potentiellement être déployés.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Mobilités, Economie locale |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 8.2 / 9.3 / 11.1 / 15.1 / 15.2 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Office du tourisme, IDF Mobilités, AGRENABA, communes, SDESM, associations de randonnées |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun dans la définition du statut |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| <p>Commentaires et questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certains lieux peuvent déjà être identifiés comme de futurs « arrêts touristiques » potentiels : Maison des Promenades, Maison de la Nature, Centre d'initiation à la Nature de Gurcy-le-Châtel, futur pôle culturel de Donnemarie-Dontilly, ... - Trois facteurs de définition peuvent déjà être mentionnés : la capacité de regroupement de mobilité, la capacité de renseignement touristique primaire et le potentiel touristique | |

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 53 |
| Nom de la mesure | Associer l'étude sur l'hébergement touristique de Seine-et-Marne Attractivité au PLUi-H |
| <p>Une étude sur l'hébergement touristique en Seine-et-Marne réalisée par Seine-et-Marne Attractivité doit permettre d'identifier un potentiel sur les hébergements, notamment ceux du territoire, dans la perspective d'attirer de potentiels investisseurs.</p> <p>Ce lien entre le potentiel sur l'hébergement touristique du territoire et de potentiels investisseurs doit permettre d'identifier aussi un foncier. Cela nécessite donc d'associer cette étude aux réflexions engagées sur le PLUi-H afin d'engager un projet de développement d'hébergements touristiques et les actions qui en seront associées.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Economie locale |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 15.2 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | SMA |

| | |
|---|--------------------------------|
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 et plus |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COFIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Des échanges avec SMA devront permettre de concilier les résultats de l'étude avec le travail déjà effectué dans le cadre du PLUi-H et les engagements du Plan Climat tels que l'objectif de zéro artificialisation par exemple | |

Énergies renouvelables

| | |
|---|--|
| Mesure n° | 54 |
| Nom de la mesure | Réaliser un encart sur le photovoltaïque sur la page PCAET du bulletin communautaire 2024 |
| <p>Durant le groupe de travail sur les énergies renouvelables, il est ressorti un besoin de transparence et de diffusion de l'information concernant certains points de vigilance sur les équipements solaires (coûts, démarches, entretien, ressources aidant à l'installation, ...).</p> <p>Afin de profiter de ce besoin, un encart spécifique sera consacré à la diffusion de ces informations au sujet des panneaux photovoltaïques et solaires sur la page du PCAET du prochain bulletin communautaire.</p> <p>Il pourra aussi être envisagé de partager un retour d'expérience auprès d'un acteur local ayant réalisé un projet photovoltaïque ou solaire.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Energies renouvelables |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 16.1 / 16.2 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Acteurs en lien avec le sujet |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COFIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - L'encart devant être léger et concis, une actualité ou une information générale seront préférentiellement envisagées comme sujets | |

| | |
|---|---|
| Mesure n° | 55 |
| Nom de la mesure | Réaliser une interview auprès d'un partenaire, d'un élu local ou d'un habitant ayant réalisé des aménagements liés au photovoltaïque |
| <p>La complexité de mise en place d'un projet photovoltaïque rend la prise d'information nécessaire afin que ce genre de projet puisse être efficace ou même puisse voir le jour.</p> <p>Le cas d'un retour d'expérience pourrait donc être bénéfique par l'apport d'informations apportés par l'interview d'un acteur ayant finalisé un projet photovoltaïque.</p> <p>En effet, le retour sur projet concret proposant un récit des démarches réalisées et des ressources mobilisées apportera, par sa diffusion, des moyens réels d'actions à d'autres acteurs.</p> <p>Le format de retranscription reste à définir (écrit, audio, vidéo, ...).</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Energies renouvelables |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 16.1 / 16.2 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Acteurs ou partenaires volontaires |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| <p>Commentaires et questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'interview d'un habitant ou d'une entreprise sera plus plausible à réaliser pour cette année que l'interview d'un élu - Le modèle de retranscription reste à définir et se fera notamment en fonction du droit à l'anonymat | |

La mesure n°23 – Réaliser un état des lieux des gravières publiques - a aussi été ajoutée dans cette thématique (**Ressources naturelles – Action 5.3**) (Voir pages 21). Le vote a déjà été réalisé.

| | |
|--|---|
| Mesure n° | 56 |
| Nom de la mesure | Réaliser un état des lieux des projets communaux impliquant des énergies renouvelables |
| <p>Certains projets mettant en place des énergies renouvelables au sein du territoire ont déjà été recensés, dans un premier temps, dans le cadre du CRTE ou de l'établissement du PLUi-H. L'établissement des zones d'accélération des énergies renouvelables tend à accélérer ce processus.</p> <p>Le travail de recensement des projets d'EnR doit se poursuivre, notamment en allant au-delà du photovoltaïque souvent très représenté dans les projets communaux. Il doit ainsi s'étendre aux réseaux de chaleur, à la géothermie et à l'hydroélectrique.</p> <p>Cette démarche permettra d'avoir un aperçu sur les projets communaux en cours sur le territoire et, par la suite, les valoriser.</p> | |

| | |
|---|--|
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Energies renouvelables |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 16.4 / 18.3 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Référénts communaux PCAET, SDESM, VNF, porteurs de projets photovoltaïques |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | Septembre 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Suspendue/A approfondir |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| N/D | |

| | |
|--|---|
| Mesure n° | 57 |
| Nom de la mesure | Poursuivre le projet de centrale hydroélectrique du barrage de la Grande Bosse |
| <p>Une étude de faisabilité a été menée par VNF et VALOREM dans le cadre de la constitution d'une société de projet en lien avec le projet de centrale hydroélectrique sur le barrage de la Grande Bosse.</p> <p>Cette étude a permis de déceler un potentiel important de production d'énergie hydroélectrique à cet endroit et d'en fixer les principales modalités.</p> <p>Cette action vise donc à poursuivre les échanges avec les partenaires et planifier progressivement les démarches pour le bon déroulé de ce projet.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Energies renouvelables |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 18.1 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | VNF, VALOREM, Communes concernées |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun en l'état |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 - 2025 - 2026 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Le projet a été présenté par VNF et VALOREM en Communauté de Communes - Se pose aussi la question des financements du projet | |

La mesure n°13 – Poursuivre les démarches de mise en place des projets de réseaux de chaleur - a aussi été ajoutée dans cette thématique (**Habitat et urbanisme – Action 2.1**) (Voir pages 14-15). Le vote a déjà été réalisé.

| | |
|--|---|
| Mesure n° | 58 |
| Nom de la mesure | Répondre aux besoins des entreprises et des associations en matière de récupération de chaleur |
| <p>Le groupe de travail sur les énergies renouvelable a jugé important de connaître les acteurs du secteur privé susceptibles d'avoir un potentiel de projet en matière de récupération de chaleur.</p> <p>Un recensement a été réalisé par SEME pour identifier ces projets auprès des entreprises, des associations et des bailleurs sociaux.</p> <p>Sur cette base, la Communauté de Communes souhaite engager des démarches d'accompagnements et de suivis des projets de récupération de chaleur chez ces acteurs.</p> <p>Les modalités de cette démarche restent à définir et nécessitent plusieurs réunions avec les partenaires.</p> | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Economie locale, Energies renouvelables |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | 13.1 / 18.4 |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | SEME, SDESM, (CCI, CMA) |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | 2024 et plus |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| <p>Commentaires et questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un raccordement potentiel de ces entités aux projets de réseaux de chaleur n'est pas à exclure - Une possibilité de financement de ces projets doit être à prévoir | |

Mesures de communication

| | |
|--|--|
| Mesure n° | 59 |
| Nom de la mesure | Mettre régulièrement à jour la page PCAET sur le site internet de la Communauté de Communes |
| <p>Parmi les nombreux outils de communication mobilisables pour le Plan Climat et ses projets, une page y est dédiée sur le site internet de la Communauté de Communes.</p> <p>Dans un besoin nécessaire de transparence et d'actualité du Plan Climat, cette page doit être régulièrement alimentée afin que toute personne puisse avoir accès aux informations.</p> <p>La page du PCAET comprendra plusieurs informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le principe du PCAET ; - Les dernières actualités ; | |

| | |
|---|--------------------------------|
| - Les documents importants ; - Les contacts. | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Toutes |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | Toutes |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Aucun |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | A chaque actualité |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| - L'AGRENABA, suivi par plusieurs autres partenaires, ont ajouté l'importance des réseaux sociaux dans la communication | |

| | |
|---|--------------------------------|
| Mesure n° | 60 |
| Nom de la mesure | Créer un logo PCAET |
| Le Plan Climat possède une identité visuelle propre. Cette identité visuelle pourrait être remaniée et exploitée notamment dans le but d'identifier et de valoriser les projets qui s'inscriraient dans le cadre du PCAET. Cette identité visuelle remaniée pourrait ainsi prendre la forme d'un logo. Ce logo pourrait être exploité dans les documents officiels du PCAET et pourrait aussi apporter une valorisation certaine aux projets qui seraient en synergie avec les engagements et les actions du Plan Climat. | |
| Thématique(s) référénte(s) /concernée(s) | Toutes |
| Action(s) référénte(s) /concernée(s) | Toutes |
| Moyen(s) humain(s) prévu(s) | Aucun |
| Moyen(s) financier(s) prévu(s) | Aucun |
| Date prévisionnelle de réalisation | Janvier 2024 |
| Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques | Approuvée |
| Résultat du COPIIL | Approuvée à l'unanimité |
| Autre(s) vote(s) | N/D |
| Commentaires et questions | |
| - La réalisation du logo se fera en interne à la Communauté de Communes - Un kakémono du PCAET est en cours de réalisation et arborera ce futur logo | |

Le PCAET est un plan d'actions sur des thématiques universelles. Aussi, l'implication de l'ensemble des acteurs est un élément important de la pérennisation de ce plan, de son avancée et donc du développement durable afin d'offrir un avenir radieux et à notre territoire à nos générations présentes et futures

